

La MJC-EVS vous propose de vous inscrire maintenant afin de vous éviter de faire les démarches en septembre et maximiser vos chances d'avoir une place dans le créneau souhaité.

Merci de corriger ou compléter les informations ci-dessous :

NOM PRENOM :
ADRESSE :
.....

Date de naissance adhérent :
Courriel :
Portable :
Tel. + Nom personne à contacter en cas d'urgence :
.....



Activité	Mardi 19H15	Mardi 20H	Vendredi 19H15
AQUAGYM <i>Piscine des Abrets en Dauphiné</i>			

Tarif Aquagym	
Cours de 45 min	
/ an	X 3
234 €	78 - 78 - 78
Adhésion à ajouter à votre règlement Adhésion individuelle Enfant (-18 ans) ☐ 9€ Adhésion individuelle Adulte ☐ 16€ Adhésion famille* ☐ 17€ *(à partir de 2 personnes du même foyer)	
Dédution de 40€ sur une deuxième activité à partir de 30 séances et de 20€ sur la troisième activité régulière	
TOTAL Cotisation + Adhésion	€

Règlement par chèque :		Banque :
Échéance	Num. chèque	Montant
05 oct. Cotisation + adhésion		€
05 jan.		€
05 avril		€

Autre(s) moyen(s) de paiement	Montant	Réception :
Espèce	€	
Chèque ANCV	€	

Nous vous rappelons que l'utilisation du bonnet de bain est obligatoire pour l'accès au bassin (Arrêté des Vals du Dauphiné)

J'ai lu et j'accepte le Règlement intérieur de la MJC-EVS :
Droit à l'image :
Je suis intéressé(e) pour être bénévole au sein de la MJC-EVS :

Oui ☐ Non ☐
Autorise ☐ N'autorise pas ☐
Oui ☐ Non ☐

Date et signature :

Attention, le nombre de places par activité et par créneau est limité. Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée, nous vous conseillons donc de vous inscrire le plus rapidement possible pour maximiser vos chances d'avoir une place.

Si vous souhaitez vous réinscrire pour la saison prochaine, vous devez vous inscrire en ligne (*possibilité seulement si vous réglez en une seule fois*)
ou retourner votre dossier complet :

- soit aux heures d'ouverture du secrétariat,
- soit par courrier ou dans la boîte aux lettres de la MJC-EVS au 165 Rue Jules Ferry 38490 Les Abrets en Dauphiné. (située sur le portail de l'école maternelle)
- soit lors des permanences salle Marcelline aux Abrets le jeudi 12 juin et jeudi 10 juillet de 14h à 18h30, et jeudi 26 juin de 9h à 12h.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Le dossier doit comprendre :

☐ Cette fiche dûment complétée (1 fiche par activité et par adhérent) : notez bien votre adresse mail car elle nous permet de vous informer de modifications éventuelles.

☐ Le règlement des activités pour toute l'année incluant l'adhésion (merci de noter au dos du chèque le nom de l'adhérent et l'activité).

☐ Joindre obligatoirement l'attestation de quotient familial ou l'avis d'imposition le plus récent pour les activités enfants.

Les chèques sont établis à l'ordre de la « MJC Les Abrets ».

*Pensez à **dater et signer** votre fiche et à joindre vos règlements.*

➤ Les factures des activités seront disponibles sur votre espace famille dès le début de la saison.

INFO : Pour les enfants qui feront leur 1^{ère} rentrée au collège en septembre 2025 dans le département de l'Isère, ont droit à la carte TATTOO, pensez à vous renseigner auprès du collège ou sur le site www.isere.fr et nous contacter avant toute inscription

Merci de privilégier les inscriptions et paiement en ligne sur votre espace famille.

<https://espacefamille.aiga.fr/11699685>